



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



Contrat de location de la salle Fernand Pelletier

Le présent contrat de location est établi entre la Mairie de Mondeville domiciliée au 18 Grande Rue, 91590 Mondeville

Et

Un particulier : (Nom, prénom)

Une association : (Nom)

Représentée par :

En qualité de :

Adresse :

Tél :

e-mail :

Période de location : Du vendredi / / à 18 h 00 au dimanche / / à 18 h 00.

La Mairie accuse réception des éléments ci-après :

- Attestation d'assurance (Nom) (reçue le / /) ;
- Cautions «Ménage + Dégâts» : 2 chèques de 200€ et 800€ (reçus le / /) ;
- Frais de location (Montant) (reçus le / /) ;
- Frais de fourniture de produit désinfectant : 15€ (reçus le / /) ;
- Option « Vaisselle 100 Couverts » : 50€ (reçus le / /) ;
- Conditions générales de location signées (reçue le / /).

Le représentant de la Mairie,
(Date, Nom, signature)

Le Locataire,
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Mairie de Mondeville

18 Grande Rue - 91590 Mondeville - 01 64 98 31 03 / mairie@mondeville91.fr

Mondeville mon Village / www.mondeville91.fr





LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SALLE FERNAND PELLETIER

- Le contrat de location est strictement personnel. Vous ne pouvez sous-louer la salle Fernand Pelletier à une autre personne ou association.
- La capacité de la salle Fernand Pelletier ne peut excéder 100 personnes.
- Vous vous engagez à respecter le voisinage, notamment après 22h00 (en fermant les portes et en maintenant un niveau sonore convenable).
- Vous vous engagez à maintenir la salle Fernand Pelletier dans son état initial. Vous êtes responsable en cas de vol ou de dégradation pendant la durée de la location.
- La prise en charge et le retour des clés se fait lors de l'état des lieux, à l'horaire indiqué sur le contrat de location.
- En cas de dégradation, de défaut de nettoyage ou de perte de matériel, la Mairie fera établir les devis nécessaires à la remise en état des locaux ou abords. Tout ou partie des cautions seront restituées à l'issue de l'état des lieux.
- La grille des tarifs de location est valable pour l'année en cours. Une réservation pour l'année suivante est possible, avec acceptation d'une éventuelle modification tarifaire.
- La baignade est strictement interdite dans la mare naturelle présente derrière la salle. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes, et la mairie décline toute responsabilité.

La réservation est faite après réception en mairie :

- du chèque de caution « dégâts matériels » de 800€,
- du chèque de caution « ménage » de 200€,
- du chèque du montant total de la location,
- d'une attestation d'assurance comprenant la responsabilité civile,
- d'un justificatif de domicile,
- d'une pièce d'identité,
- des présentes conditions signées.

Condition d'annulation : La réservation peut être annulée au plus tard 30 jours avant la date de location.

En cas de problème pour l'état des lieux ou pendant la période de location vous pouvez contacter l'élu d'astreinte au 06 83 64 07 30.

Fait à Mondeville, le / / .
Le locataire, (Nom, Prénom, Signature)
« Lu et approuvé »



Mairie de Mondeville

18 Grande Rue - 91590 Mondeville - 01 64 98 31 03 / mairie@mondeville91.fr



Mondeville mon Village / www.mondeville91.fr